

EXAMENS D'ADMISSION DANS LES GYMNASES VAUDOIS SESSION DE PRINTEMPS 2019

HORAIRES ET DIRECTIVES AUX CANDIDATS – EXAMENS ÉCRITS

Dates des examens et horaires

Les examens écrits ont une durée de 180 minutes et se déroulent dans la salle omnisports B36 (voir plan de situation). Ils débutent à l'heure précise aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous.

Attention : les candidats doivent impérativement arriver au minimum 15 minutes avant le début de l'examen, afin d'effectuer les formalités (contrôle d'identité, placement dans la salle, etc.).

Dates Horaire	École de culture générale École de commerce Maturité prof. intégrée	École de culture générale	École de maturité	
	1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année
Mercredi 1 ^{er} mai 2019 de 13h30 à 16h30	L2 ALLEMAND	L2 ALLEMAND ITALIEN	L2 ALLEMAND	L2 ALLEMAND ITALIEN
Judi 2 mai 2019 de 13h30 à 16h30	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS
Vendredi 3 mai 2019 de 13h30 à 16h30	MATHS	MATHS	MATHS	MATHS
Lundi 6 mai 2019 de 13h30 à 16h30	L3 ANGLAIS	L3 ANGLAIS	L3 ANGLAIS	L3 ANGLAIS LATIN *
Mardi 7 mai 2019 de 13h30 à 16h30	---	---	OPTION SPÉCIFIQUE *	OPTION SPÉCIFIQUE *
Mercredi 8 mai 2019 de 13h30 à 16h30	---	SCIENCES EXP	---	CHIMIE PHYSIQUE <i>Disciplines fondamentales</i>

Attention

- * L'épreuve d'option spécifique **arts visuels** (2^e année d'Ecole de maturité) se déroule dans la salle 702 du bâtiment B20 (rez-de-chaussée), voir plan de situation.
- * Les épreuves de **latin** (oral, 1^{re} et 2^e année d'Ecole de maturité) et de **grec** (oral, 2^e année d'Ecole de maturité) se déroulent dans la salle 430 du bâtiment B36 (sports), voir plan de situation.
Attention : horaire spécial pour l'examen oral de latin et de grec, communiqué séparément.
- * L'épreuve de **musique** (oral, 2^e année d'Ecole de maturité) se déroule dans la salle 712 du bâtiment B20 (1^{er} étage), voir plan de situation.



Déroulement

- Les épreuves des examens écrits se déroulent dans la salle omnisports du 1^{er} au 8 mai 2019. L'ouverture des portes a lieu 30 minutes avant le début de l'épreuve. Les candidats doivent impérativement arriver au minimum 15 minutes avant le début de l'examen, afin d'effectuer les formalités (contrôle d'identité, placement dans la salle, etc.).
- Avant chaque épreuve, le candidat doit prendre connaissance de la place qui lui a été attribuée sur les listes affichées à l'entrée des salles.
- En salle d'examen, seuls le matériel, les manuels ou documents autorisés, et une petite collation ont leur place. Par conséquent, les serviettes, sacs, plumiers, trousse ou autres sachets ne sont pas autorisés et doivent être déposés dans la zone prévue à cet effet. Les vestes doivent également être déposées au même endroit (la salle omnisports peut être fraîche, prévoir un pull chaud). La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel.
- Une fois dans la salle, le candidat rejoint sa place et dépose sur sa table **une pièce d'identité** ainsi que les affaires autorisées et indispensables à l'examen écrit du jour.
- Le candidat n'est pas autorisé à ouvrir le dossier d'examen avant que le surveillant responsable ne donne le signal du début de l'épreuve.
- Durant l'épreuve, seules les feuilles fournies par le gymnase peuvent être utilisées pour la rédaction. Les candidats écrivent à l'encre bleue ou noire. L'usage du crayon et des stylos effaçables de type "Frixion" ne sont autorisés que pour les épreuves de mathématiques, de physique, d'économie-droit et des arts visuels. En cas de manque de feuilles, le candidat lève la main de manière à ce que le surveillant puisse lui en fournir.
- À la fin de l'épreuve, le candidat rassemble ses feuilles de copie, les ordonne, les numérote au besoin et y joint les feuilles de brouillon utilisées. Il glisse ensuite le tout, feuilles de données comprises, dans une double-feuille fournie. Les feuilles non utilisées restent sur la table. Le candidat lève ensuite la main afin que le surveillant vienne retirer son dossier d'examen. Une fois cette opération accomplie, le candidat peut ranger sa place de travail, emporter son matériel et ses débris, et quitter en silence la salle d'examen.



Matériel autorisé

- À l'exception des instruments habituels (règle, compas, équerre, stylo ou plume, etc.), seul le matériel explicitement mentionné est admis.
- La liste du matériel et des documents autorisés est donnée dans la brochure des examens d'admission avec le programme de chaque discipline. Cette brochure est téléchargeable sur le site internet du gymnase Auguste Piccard (www.auguste-piccard.ch).
- Pour l'examen écrit de français, le candidat doit être muni d'un exemplaire personnel d'un dictionnaire usuel de la langue française (*Petit Robert I* ou *Petit Larousse*).
- En cas d'oubli, aucun matériel de remplacement (dictionnaires, calculatrices, etc.) n'est mis à disposition.

Troubles dys

Les demandes d'aménagement pour troubles dys (dysorthographe, dyslexie, etc.) doivent être accompagnées d'un certificat médical (ou d'un bilan logopédique) daté après le 31 janvier 2018, et annexées au formulaire d'inscription (délai d'inscription : 31 janvier 2019). Aucune demande reçue après le délai d'inscription ne pourra être prise en considération. En principe un tiers-temps supplémentaire est octroyé en cas de trouble dys.

Montre, téléphone portable ou autre appareil assimilé

Les montres sont interdites dans la salle d'examen (plusieurs horloges bien visibles sont à disposition). Par ailleurs, le téléphone portable ou autre appareil assimilé doit être éteint et déposé avec les affaires du candidat dans la zone prévue à cet effet. Le non-respect de cette règle est assimilé à de la fraude.

Collation, passage aux toilettes

Le candidat est autorisé à consommer, en silence, une légère collation. Il prendra garde à mesurer sa consommation de boissons de manière à éviter un passage aux toilettes. En principe, aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place durant l'examen.

Arrivée tardive

Les candidats ne seront pas autorisés à entrer dans la salle d'examen après 13h30.

Maladie, absence

Les candidats qui se présentent à une épreuve écrite ou orale sont censés être en état de la subir. Ils ne peuvent pas, après coup, invoquer un mauvais état de santé (même attesté par un certificat médical) pour demander l'annulation ou la modification d'un résultat.

Les candidats qui ne se présentent pas à l'un ou l'autre des examens doivent aviser immédiatement la direction au +41 21 557 84 84 et produire un certificat médical daté du jour. La direction du gymnase Auguste Piccard statue ensuite sur ces cas.



Tricherie, fraude

Un candidat surpris en flagrant délit de tricherie est immédiatement exclu pour le reste de l'épreuve. Toute fraude entraîne la note 1.0 dans l'épreuve où elle se produit. En outre, le candidat qui a eu recours à des moyens frauduleux (en particulier qui a utilisé un instrument de travail non autorisé) peut être renvoyé de la session d'examens par décision de la direction. L'échec est alors prononcé.

Résultats des examens écrits

Les résultats des examens écrits sont envoyés par courrier aux candidats dans les 10 jours qui suivent la fin des épreuves écrites. Aucun résultat n'est communiqué oralement.

Renseignements complémentaires

Les modalités concernant les notes et les règlements des examens sont à consulter dans la brochure des examens d'admission, téléchargeable sur le site internet du Gymnase Auguste Piccard (www.auguste-piccard.ch).

Par ailleurs, une séance d'information destinée aux candidats et à leurs parents est organisée le mercredi 27 mars 2019 à l'Aula des Cèdres (HEP), avenue de Cour 33, 1007 Lausanne (à 17h30 pour les candidats à une admission en 1^{re} année de l'École de culture générale ou de l'École de commerce ou de la maturité professionnelle intégrée, à 18h15 pour tous les autres candidats).

Brochure des examens d'admission

La brochure spécifique aux examens d'admission est le document de référence pour ces examens. Elle n'est pas envoyée aux candidats. Elle est téléchargeable sur le site internet du gymnase Auguste Piccard : www.auguste-piccard.ch. Ce site contient également, en téléchargement, les documents autorisés pour les examens ainsi que les épreuves des quatre années précédentes.

Plan de situation

